

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du mil huit cent dix-huit, à heure du
 ACTE DE MARIAGE d
 âgé de ans, né à département
 d le du mois d mil
 d domicilié à département
 d fils d d département
 d domicilié à département
 et de d département

N.º Et d
 âgée de ans, née à département d
 le du mois d mil domiciliée
 à département d fille d d

domiciliée à département d

et d
 Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an
 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence d domicilié à
 département d âgé de profession de
 d D domicilié à département
 d D âgé de profession de
 d Et d âgé de profession de
 d d âgé de profession de

Après quoi, moi
 faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la
 loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
 dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi,

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

12. L. De g. l. 11. 18
 Du à an mil huit cent dix-huit, à heure du
 ACTE DE MARIAGE d
 âgé de ans, né à département
 d le du mois d mil
 d domicilié à département
 d fils d d département
 d domicilié à département
 et de d département

Et d
 âgée de ans, née à département d
 le du mois d mil domiciliée
 à département d fille d d

domiciliée à département d

et d
 Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an
 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence d domicilié à
 département d âgé de profession de
 d D domicilié à département
 d D âgé de profession de
 d Et d âgé de profession de
 d d âgé de profession de

Après quoi, moi
 faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la
 loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
 dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi,